



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

Séance ordinaire du 15 juillet 2018

Local 3105, Pavillon Maurice-Pollack

Procès-verbal

Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Eve-Marie Allard
Kaleem Atchia
Mathieu Blanchet
Julien Boudreau
Élisabeth Couture
Bénédicte Desbiens
Mathieu Doyon

Charles-Émile Fecteau
Jonathan Gagnon
Maxime Guilmette
Simon Hénault
Laurence Laberge
Annabelle Lemire
Mathieu Montégiani

Nadine Morin
Alexa-Maude Raymond
Alexandre Savard-Sévigny
Jonathan Tedeschi
Laurence Vaillancourt

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Rose Beaupré Ayotte
Élizabeth Gosselin
Charles Groleau
Cédric Lacombe

Denis Morin
Samuel Richard
Gabriel Ouellet
David Valade

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Nicolas Grondin

Secrétariat d'assemblée

Annabelle Lemire

Projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente
5. Suites données aux résolutions antérieures
6. Rapports
 - 6.1. Officières et officiers
 - 6.2. Comité exécutif
 - 6.3. Groupes de travail et comités de la CADEUL
7. Démissions et absences
8. Élections
 - 8.1. Conseil d'administration (Six postes vacants)
 - 8.1.1. Groupe D : Faculté de droit (un poste)
 - 8.1.2. Groupe G : Faculté de médecine, Faculté de médecine dentaire, Faculté de pharmacie et Faculté des sciences infirmières (un poste)
 - 8.1.3. Groupe H : Faculté de philosophie et Faculté de théologie et de sciences religieuses (un poste)
 - 8.1.4. Groupe I : Faculté des sciences de l'éducation (un poste)
 - 8.1.5. Groupe L : Études libres et baccalauréat multidisciplinaire (deux postes)
 - 8.2. Comité de la CADEUL
 - 8.2.1. Comité de la question référendaire (trois postes)
9. Révision de la politique référendaire
10. Finances
 - 10.1. Suivi des dossiers financiers
 - 10.2. États des résultats financiers de mai 2018
 - 10.3. Subvention Entrepreneuriat Laval (Heure fixe : 13:10)
11. Autres sujets
 - Date de la prochaine séance
 - Bière postconseil
 - Blague corporative
12. Clôture de la séance

1. Ouverture de la séance

Mathieu Montégiani (Présidence)

Sans plus attendre, est-ce qu'un administrateur ou une administratrice voudrait ouvrir la séance aujourd'hui?

Résolution CA-E18-07-15-01

Il est proposé par Mathieu Blanchet, avec l'appui de Nadine Morin :

Que la séance du 15 juillet 2018 soit ouverte.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

La présidence effectue une proposition de présidence et de secrétariat d'assemblée.

Résolution CA-E18-07-15-02

Il est proposé par Eve-Marie Allard, avec l'appui de Nadine Morin :

Que Nicolas Grondin soit nommé à titre de président d'assemblée et que Annabelle Lemire soit nommée en tant que secrétaire d'assemblée pour la séance du 15 juillet 2018.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles):

Comme c'est mentionné dans la convocation, on va passer Entreprenariat Laval en premier étant donné que nous sommes un dimanche.

3. Lecture de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée effectue la lecture de l'ordre du jour.

Résolution CA-E18-07-15-03

Il est proposé par Nadine Morin, avec l'appui de Eve-Marie Allard.

Que l'ordre du jour de la séance du 15 juillet 2018 soit adopté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

C'est comme à l'habitude. Les modifications qui sont faites ici sont des modifications majeures. Pour les coquilles, vous me contactez par courriel.

Résolution CA-E18-07-15-04

Il est proposé par Eve-Marie Allard, avec l'appui de Mathieu Blanchet.

Que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2018 soit adopté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Entrepreneuriat Laval

Résolution CA-E18-07-15-05

Il est proposé par Nadine Morin, avec l'appui de Mathieu Doyon.

Qu'un huis clos soit instauré sur les délibérations à partir de maintenant.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-E18-07-15-06

Il est proposé par Nadine Morin, avec l'appui de Mathieu Doyon.

Que la CADEUL octroie 10 000\$ pour 2017-2018 et 10 000\$ pour 2018-2019 en subvention à Entrepreneuriat Laval.

Incluant les recommandations suivantes :

- Qu'Entrepreneuriat Laval fasse connaître ses services dans l'ensemble des facultés;
- Que la présentation d'Entrepreneuriat Laval soit effectuée à chaque année en conseil d'administration de la CADEUL pour l'octroi de la subvention.

Demande de vote

14 votes pour

0 vote contre

2 abstentions

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Suites données aux résolutions antérieures

Retour sur le dossier ASEQ concernant le problème lié à l'application mobile. Alexandre Pelletier sera la personne ressource lorsqu'un étudiant aura des problèmes avec l'application. Toutefois, ce n'est qu'une solution intérimaire puisque l'ASEQ travaille en ce moment sur une nouvelle application.

Administrateur

Serait-il possible de faire un message pour que les étudiants soient au courant qu'ils peuvent contacter Alexandre Pelletier?

Laurence Vaillancourt (Vice-présidence aux affaires internes)

Oui, on fera un message sur la page facebook de la CADEUL et l'ASEQ.

Administrateur

Il a une date limite pour pouvoir faire des réclamations pour l'année en cours, est-ce qu'ils comptent modifier cela pour pouvoir accommoder les gens qui n'ont pas pu faire de réclamations à cause des problèmes informatiques?

Laurence Vaillancourt (Vice-présidence aux affaires internes)

Je vais leur poser la question et revenir sur cela au prochain CA.

Administrateur

Est-ce qu'il est possible de faire les réclamations sur papier?

Laurence Vaillancourt (Vice-présidence aux affaires internes)

Oui c'est possible. Et il y a une alternative à prendre la photo avec l'application, c'est d'importer une photo dans l'application...il faut juste l'expliquer aux gens.

6.1. Rapports – Officières et officiers

Administrateur

Une question par rapport au comité de sélection des chantiers d'avenir, qui s'est tenu le 4 juillet. C'est quoi le comité et quel projet est en élaboration?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Je ne peux pas parler du projet tout de suite. Le comité de sélection procède à un tri de plusieurs projets pour proposer les plus intéressants au comité de direction de l'université. Ce dernier en a choisi 3 de nos suggestions.

Administrateur

De quel genre de projet on parle?

Mathieu Montégini (Présidence)

C'est de solutionner des problèmes de société en combinant l'enseignement et la recherche.

Administrateur

Est-ce qu'il-y-a eu des avancements lors de la rencontre pour le LPU?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Oui ça avance. On ne peut toujours pas donner de prix, mais au mois d'août, toute l'information sera disponible pour tout le monde.

Administrateur

Lors de la rencontre avec l'AELIES, de quoi avez-vous discuté?

Mathieu Montégiani (Présidence)

C'était la première rencontre. On a fait le tour du plan directeur, on a fait le tour des dossiers. On essaie de voir les points communs et de voir ce que les autres associations font.

Administrateur

Est-ce que ça peut amener sur la table une possibilité de travailler sur la problématique de transfert du premier cycle au deuxième cycle dans la recherche avec les professeurs de maîtrise?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Ce n'est pas un dossier sur lequel j'ai une grande expertise. Ma collègue Alexa-Maude pourra mieux te répondre.

Alexa-Maude Raymond (Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche)

Oui ce sont des dossiers qui peuvent être discutés dans ces rencontres.

Administrateur

Par rapport à la discussion avec Pierre-Yves Renaud sur un projet de développement durable. Quel est le projet?

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

C'est pour le Show de la Rentrée. Ce serait de prendre l'argent des consignes pour compenser les GES.

Administrateur

La question suivante est pour la vice-présidence aux affaires socioculturelles : par rapport aux partenariats, où en sommes-nous?

Laurence Laberge (Vice-présidence aux affaires socioculturelles)

Ça va. La liste est passée au complet. Ce sera de revoir la liste et d'appeler de nouvelles personnes si nous n'avons pas de réponses.

Administrateur

C'est comment par rapport à l'année passée?

Laurence Laberge (Vice-présidence aux affaires socioculturelles)

Ça se ressemble.

6.2. Rapports – Comité exécutif

Mathieu Montégiani présente un powerpoint sur le Laissez-passer Universitaire.

Administrateur

Est-ce qu'il y a un droit d'inclusion pour les gens qui ne répondent pas aux critères?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Je vais répondre à la fin.

Administrateur

Qu'est-ce qui arrive si la personne abandonne des cours et devient temps partiel?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Ça reste à voir, mais ce qui est sur la table en ce moment c'est que ça serait au pro rata que la carte a été utilisée.

Administrateur

Les étudiants qui suivent des cours à distance, mais qui sont à Québec, vont-ils être obligé d'avoir la passe?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Si les étudiants ne sont pas dans la ville de Québec, exemple Afrique du Nord ou Longueuil, ils auront un droit de retrait.

Administrateur

Pour les gens en échange étudiant. Si l'échange dure une ou deux sessions et qu'il étudie à temps plein, est-ce qu'il peut faire partie du forfait?

Mathieu Montégiani (Présidence)

Oui ils vont avoir un droit d'adhésion, mais ce ne sera pas automatique. L'étudiant ou l'étudiante devra en faire la demande.

Administrateur

Pourquoi les étudiants à temps partiel ne pourraient pas adhérer.

Mathieu Montégiani (Présidence)

Ce n'est pas exclus par les compagnies de transport autour de la table, mais la mise en place du programme va nécessiter une production massive de carte et de rodage de système. Donc, la première étape vocalise sur les étudiants à temps plein, mais les étudiants à temps partiel ne sont pas exclus dans le futur.

6.3. Rapports – Groupes de travail et comités de la CADEUL

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles) fait deux rapports : révision des règlements généraux et révision de la politique référendaire.

7. Démissions et absences

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles) constate les absences. Alexandre Savard-Sévigny et Gabriel Ouellet sont en situation problématique. Ils devront se représenter au prochain conseil d'administration.

8. Élections – Conseil d'administration

8.1 Conseil d'administration

- 8.1.1 Groupe D : Faculté de droit (un poste)
Aucune personne.
- 8.1.2 Groupe G : Faculté de médecine, Faculté de médecine dentaire, Faculté de pharmacie et Faculté des sciences infirmières (un poste)
Aucune personne
- 8.1.3 Groupe H : Faculté de philosophie et Faculté de théologie et de sciences religieuses (un poste)
Aucune personne.
- 8.1.4 Groupe I : Faculté des sciences de l'éducation (un poste)
Aucune personne
- 8.1.5 Groupe L : Études libres et baccalauréat multidisciplinaire (deux postes)
Aucune personne

8.2 Comité de la CADEUL

8.2.1 Comité de la question référendaire

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles) présente le comité. Trois postes sont disponibles, les rencontres seront fréquentes dans le prochain mois.

Ouverture de la période de mise en candidature.

Eve-Marie Allard, Mathieu Blanchet et Rose Beaupré Ayotte se proposent.

Présentation de Eve-Marie Allard suivie d'une période de questions.

Présentation de Mathieu Blanchet suivie d'une période de questions.

Présentation de Rose Beaupré Ayotte suivie d'une période de questions.

Résolution CA-E18-07-15-07

Il est proposé par Nadine Morin, avec l'appui de Alexa-Maude Raymond :

Que Eve-Marie Allard, Mathieu Blanchet et Rose Beaupré Ayotte soient élus sur le comité de la question référendaire.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Révision de la politique référendaire

Annabelle Lemire parle du comité et présente le rapport sur la politique référendaire.

Mathieu Montégiani (Présidence)

Juste une petite précision : l'article 1 et 2 sur le document...c'est 73 et 78.

Présidence d'assemblée

Donc vous avez à définir ce qu'est une activité partisane et à vous pencher sur l'ensemble des modifications.

Administrateur

J'aimerais avoir votre avis sur la définition d'une activité partisane.

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

En fait, ce serait bien d'encadrer toutes les activités qui pourraient être partisans sur le campus, mais est-ce qu'on considère une activité partisane à partir du moment que je suis avec des amis et je dis : hey moi je préfère ce parti plutôt que ce parti. Est-ce que je deviens partisane? ...un article stipule que nous ne pouvons pas être membre de deux comités partisans en même temps.

Simon Hénault (Vice-présidence aux affaires externes)

Je voudrais juste apporter une précision sur « un cas d'espèce » qui touche l'article 1B. La direction du référendum avait pu identifier des actes contraires (vandalisme) à la politique référendaire, perpétrés par des gens qui aurait pu être clairement associés à un comité partisan. Comme ceux-ci n'étaient pas signataire du comité, il n'y a pas eu de conséquences.

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

Faut aussi prendre en compte que nous aurons une direction de référendum qui sera là pour faire appliquer la politique et qui est capable de faire preuve de jugement. Par exemple si on donne un sens très large à un membre de comité partisan, quelqu'un qui n'a aucun lien avec un comité partisan se met à faire des choses qui n'ont pas d'allure...évidemment dans les sanctions la direction du référendum pourrait juste afficher qu'elle se dissocie des actes de cet individu.

Simon Hénault (Vice-présidence aux affaires externes)

Beaucoup de gens ont reproché à l'exécutif d'utiliser leur pouvoir d'exécutant pour influencer. Alors, est-ce que certaines activités peuvent être considérées partisans et donner ouverture à un jugement de la direction...Est-ce que ceci a été abordé? Qu'est-ce qui est partisan dans le cas d'un mandat neutre? Notre interprétation serait de ne pas nécessairement baliser les mandats de l'exécutif. Selon l'article 20, quand il n'y a pas de mandat politique, c'est de diffuser l'information. Par rapport aux autres mandats, on ne sait pas vraiment.

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

On a réfléchi pendant un moment à savoir si on voulait définir c'est quoi un mandat de neutralité ou si les exécutants peuvent s'exprimer sur le sujet, de définir les différents mandats possibles. Mais, nous avons réalisé que le mandat est donné par le caucus et ensuite validé par le conseil d'administration et on ne voulait pas que la politique se mette à limiter les options du caucus ou du conseil d'administration par rapport au mandat possible. Donc, si le caucus veut donner un mandat de neutralité, mais veut permettre aux exécutants de s'exprimer, on ne voudrait pas que la politique se mette à empêcher ce genre d'option là.

Administrateur

Si je comprends bien, si quelqu'un qui est partisan et qui fait du vandalisme, il ne pénalisera pas le comité partisan. Qu'est-ce qui arriverait si quelqu'un, qui s'exprime dans un camp ou l'autre, faisait quelque chose par rapport quoi, le comité partisan ne voudrait pas s'associer.

Simon Hénault (Vice-présidence aux affaires externes)

Ça va dépendre de plusieurs facteurs et de l'interprétation du directeur du référendum. L'application qui en était fait lors du dernier référendum était fait à la lettre. Comprenez qu'il n'y pas de processus de validation des activités partisans. Élargir la définition d'activité partisane donnerait une plus grande latitude à la direction du référendum pour punir des gestes qui ont quand même une incidence sur la campagne, surtout sur son climat.

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

Si on adopte tout ce qui est écrit et seulement ce qui est écrit sur le document que vous avez dans les mains, on élargit la portée du comité partisan de juste les 25 signataires originaux, à tous ceux qui participe à une activité partisane. Mais, on garde en ce moment « activité partisane » comme quelque chose de plus statué. Reste à savoir si cet élargissement des membres est trop large et est-ce qu'on peut élargir plus la définition d'activité partisane. Pour activité partisane, je verrais ça comme : toute activité organisée par le comité partisan.

Résolution CA-E18-07-15-08

Il est proposé par Mathieu Doyon, avec l'appui de Mathieu Blanchet:

Que le conseil d'administration adopte les modifications à la politique référendaire tel que présenté dans le rapport de modification proposé, sauf section 1 et article 38.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-E18-07-15-09

Il est proposé par Charles-Émile Fecteau, avec l'appui de Mathieu Montégiani:

Que l'article 1 b) soit modifié pour remplacer le mot « autorisé » par le mot « tenu ».

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-E18-07-15-10

Il est proposé par Mathieu Doyon, avec l'appui de Mathieu Blanchet:

Que le conseil d'administration adopte les modifications à la politique référendaire tel que présenté dans le rapport de modification proposé, sauf section 1 et article 38.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Charles-Émile Fecteau propose l'adoption des changements à la politique référendaire pour la section 1 et l'article 38, appuyé par Mathieu Montégiani.

Pas de vote, adopté à l'unanimité.

Administrateur

Par rapport à la définition de membre partisan, on dit autorisé par le conseil d'administration. Ça veut dire que toute personne qui participe à une activité partisane doit être autorisé par le conseil d'administration ?

Mathieu Montégiani (Présidence)

En fait, la formulation est peut-être à revoir, si tu n'es pas membre, il faut l'autorisation du conseil d'administration. Il faut être membre de la corporation ou qui est autorisé par le conseil d'administration.

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

C'est dans la mesure que s'il y a des acteurs externes qui veulent intervenir, c'est au conseil d'administration de choisir de leur permettre ou non.

Résolution CA-E18-07-15-11

Il est proposé par Eve-Marie Allard, avec l'appui d'Élisabeth Couture:

Que la politique référendaire soit adoptée tel que modifiée

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.1 Suivi des dossiers financiers

Résolution CA-E18-07-15-12

Il est proposé par Nadine Morin, avec l'appui de David Valade:

Qu'un huis clos soit instauré sur les délibérations à partir de maintenant.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2 États des résultats mai 2018

Résolution CA-E18-07-15-13

Il est proposé par Eve-Marie Allard, avec l'appui de Nadine Morin:

Que les états des résultats financiers du mois de mai 2018 soient reçus.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-E18-07-15-14

Il est proposé par Julien Boudreau, avec l'appui de Eve-Marie Allard:

Que le huis clos soit levé.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Autres sujets – Date de la prochaine séance

Annabelle Lemire (Vice-présidence aux affaires institutionnelles)

Prochaine séance le dimanche 26 août 2018. 18h, POL-3105.

11. Autres sujets – Bière post-conseil

Laurence Laberge (Vice-présidence aux affaires socioculturelles)

Nous sommes invités pour une bonne O'Keefe et deux œufs tournés au NBar!!!.

11. Autres sujets – Blague corporative

Malaise général suite à la blague sur la vacance de la Vice-présidence aux finances et au développement.

12. Clôture de la séance

Résolution CA-E18-07-15-15

Il est proposé par Eve-Marie Allard, avec l'appui de Mathieu Doyon:

Que la séance du 15 juillet 2018 soit levée.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée.



Annabelle Lemire
Vice-présidente aux affaires institutionnelles